

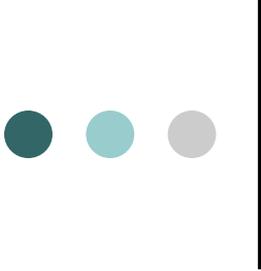
1/4 de finale des Championnats de France Championnats Régionaux de cross-country Ile de France – Zone Ouest

Dimanche 4 février 2018

Ile de Loisirs Le Port aux Cerises
Chemin des Mousseaux
91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

11 courses de 10H00 à 15H15





Edito du président de la Ligue D'Ile de France d'Athlétisme

Avec les championnats régionaux de cross-country, nous entrons dans le deuxième des quatre étages de la fusée cross.

Championnats Départementaux, REGIONAUX, Ile de France, France, nos athlètes vont monter en puissance vers le but ultime.

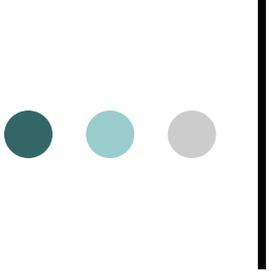
Nos amis du club de Draveil avec la très belle Ile de Loisirs de la Région Ile de France qu'ils ont sur leur territoire feront tout pour vous mettre dans les meilleures conditions pour cette belle journée.

Nos remerciements vont également vers la Ville de Draveil, le Comité Départemental de l'Essonne et bien sur les juges et les volontaires.

Nous allons passer une belle journée sportive de haut-niveau et il faut s'en réjouir.

Jean-Jacques GODARD

Président de la LIFA



Edito du président de l'Athletic Club Draveil

Chers amis athlètes

L'Athletic Club de Draveil est heureux de vous accueillir sur cette belle base de loisirs, à l'occasion de ces régionaux de cross.

Il y a bien longtemps que notre club n'avait pas organisé une telle compétition avec ce 1/4 de finale de championnat de France de cross, et j'espère que ces parcours raviront les amoureux du cross, au milieu de cet écrin de verdure entre la Seine et les communes de Draveil et Vigneux.

Gageons que tous les athlètes auront l'envie de se montrer sur un parcours exigeant, qui allie rythme et vitesse.

A très bientôt

Sportivement votre

Claude GRANANA

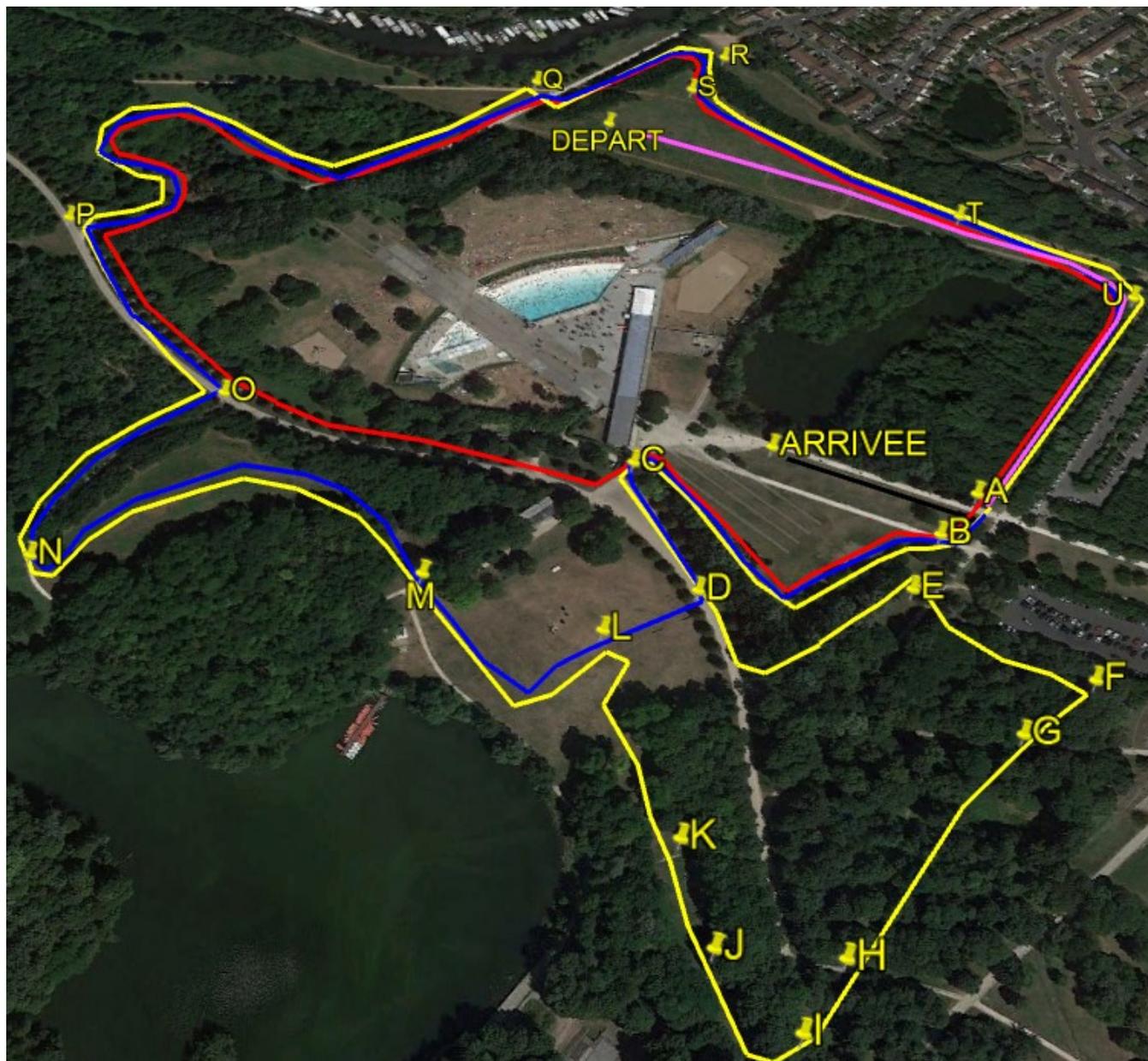
Président de l'AC Draveil

Horaires, boucles, distances

	Petite boucle	1680m	ABCOPQRSTU	
	Moyenne boucle	2100 m	ABCDLMNOPQRSTU	
	Grande boucle	2660 m	ABCDEFGHIJKLMNQPQRSTU	
	Départ	480 m	Départ à A	
	Arrivée	80m	De A à Arrivée	
10H00	Minimes filles	1 bleue	2660 m	
10H20	Minimes garçons	1 bleue	2660 m	
10h40	Cadets	2 bleues	4760m	
11H10	Cadettes	1 jaune	3220m	
11H40	Juniors femmes	2 rouges	3960m	
12H05	Cross court femmes	2 rouges	3960m	
12h30	Cross court hommes	2 rouges	3960m	
12H55	Juniors hommes	2 jaunes	5880m	
13H30	Elites femmes	2 bleues+1jaune	7360m	
14H30	Master hommes	3 jaunes	8540m	
15H30	Elites hommes	3 jaunes	8540m	

SECOURS: UMPS 06 60 61 66 84 POLICE 17 POMPIERS 18 SAMU 15

Organisation : Claude GRANANA 06 70 53 87 17 /Sécurité: Michel Le Borgne 06 11 97 35 56



Cross régionaux ouest Draveil 04 février 2018

Implantations



Extrait du règlement régionaux LIFA : 1

Article 1 - Qualifications

1.1 - A titre individuel

Nombre d'individuels qualifiés par département :

DEPT Course	78	91	92	95	TOTAL
ELITE F.	93	78	57	56	284
ELITE M.	109	78	70	45	302
MA M.	107	80	70	45	302
CCM	51	38	51	42	182

S'il n'y a pas de qualifiés dans ces catégories, alors le premier M2 et le premier M3 des courses Masters Hommes et Elites femmes de chaque département seront qualifiés.

Pour les courses Elites, les quotas indiqués incluent les athlètes des catégories Espoirs et Seniors pour les hommes et Espoirs, Seniors et Masters pour les femmes.

Pour les courses Minimes, Cadets, Juniors, Espoirs (Cross Long H et F) et le cross court Femmes, tous les athlètes classés aux Championnats départementaux seront qualifiés pour les Championnats Régionaux.

Mode de calcul :

Le nombre maximum de qualifiés est établi à 300 pour les courses Masters hommes, cross long hommes, cross long femmes et à 180 pour le cross court homme.

Le nombre d'athlètes qualifié par département s'obtient en fonction :

- 1- Du nombre d'athlètes de chaque département classés dans les 180 premiers des championnats régionaux de cross de l'année précédente. (90 premiers pour le cross court hommes)
- 2- En répartissant les 120 places restantes (90 pour le cross court hommes) au prorata du nombre de classés ayant une licence Athlé Compétition aux championnats départementaux de l'année précédente.

1.2 - Qualifications par équipes

Il n'y a pas de qualification par équipes pour les championnats régionaux.



Extrait du règlement régionaux LIFA: 2

Article 2 - Demandes de repêchage

Dans tous les cas suivants, il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage (remplir un formulaire par épreuve ou par équipe) se trouvant sur le site de la LIFA. Ces demandes sont à déposer auprès du responsable départemental le jour des championnats départementaux ou à envoyer à la LIFA au plus tard le mardi 16 janvier à 15h00. Les demandes de repêchage sont gratuites, sauf celles reçues après la date limite étant considérées comme des engagements tardifs.

Les personnes ayant participé à une course Hors-Stade le même jour que leurs Championnats Départementaux ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats Régionaux.

2.1 - Demandes de repêchage par équipe

Dans l'optique des qualifications par équipes pour les championnats d'Ile de France, les clubs ayant 4 ou 5 athlètes qualifiés individuels à l'issue des championnats départementaux peuvent demander le repêchage de 1 à 2 athlètes. Cette mesure ne s'applique pas aux clubs ayant 6 athlètes ou plus de qualifiés car ils ont déjà le nombre d'athlètes suffisant pour former une équipe.

Note : Il convient d'utiliser le formulaire spécifique pour les « *compléments équipe* ».

2.2 - Demandes de repêchage à titre individuel

Toute demande repêchage devra impérativement **être justifiée**. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux championnats départementaux. Dans le cas d'une absence pour motif médical, un certificat médical devra accompagner la demande.

ATTENTION : Les demandes sans aucun motif indiqué seront rejetées par la Commission de qualification.

2.3 - Athlètes classés N4 ou en catégorie supérieure

Conformément à la réglementation fédérale, les athlètes classés en 2017 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les championnats régionaux. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage pour le mardi 16 janvier au plus tard.

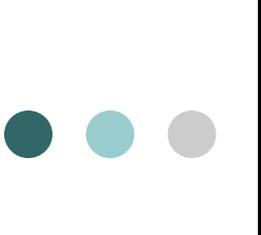
2.4 - Athlètes participants aux championnats de France UNSS ou UGSEL

Ces athlètes ne sont pas obligés de participer aux championnats départementaux de cross-country. Ils peuvent demander directement un repêchage pour les championnats régionaux s'ils figurent dans le classement d'arrivée des championnats cités ci-dessus.

Article 3 - Demandes de changement cross court – cross long

3.1 - Toute demande de changement pour un (ou une) athlète qualifié(e) sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des championnats régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) sera considérée comme étant une demande de repêchage individuelle. Elle devra être justifiée par le niveau sportif de l'athlète.

Le nombre de changement cross court-cross long est limité à un changement par athlète et par saison.



Extrait du règlement régionaux LIFA: 3

3.2 - Les athlètes ayant participé à la fois au cross court et au cross long lorsque les dates le permettent devront choisir la course dans laquelle ils participeront aux régionaux. Ils ne pourront obtenir qu'un seul dossard le jour des régionaux.
Qualifications aux Championnats d'Ile de France

Nombre d'individuels qualifiés par zone :

Catégorie	Ouest
CCM	58
ELITE H	64
MA M.	60
ELITE F	50

Nombre d'individuels qualifiés par zone :

Catégorie	Ouest
CCM	58
ELITE H	64
MA M.	60
ELITE F	50